



## Conjoncture et évolution des prix des produits agricoles



### Agriculture à Mayotte - Chiffres clés 2015 des aides agricoles

#### le MEMENTO AGRICOLE de 2016

est téléchargeable sur le site : <http://daaf976.agriculture.gouv.fr/Memento>. Cet article traite des aides agricoles qui peuvent se classer en 2 catégories : celles rattachées au « 1<sup>er</sup> pilier de la PAC (Politique Agricole Commune) sont indexées à la surface ou à la production de l'exploitation et visent à améliorer le revenu individuel du producteur. Celles du « 2<sup>ème</sup> pilier » sont destinées à favoriser la structuration des moyens individuels et collectifs de l'environnement agricole : modernisation des exploitations, voiries rurales, construction d'abattoirs, etc.



#### Aides directes aux petits producteurs : en hausse importante par rapport au dispositif antérieur

Avant le passage à l'ère européenne, les dispositifs d'aides directes à la production existaient déjà ; il s'agissait de l'aide ICAM (Indemnités compensatrices à l'agriculture mahoraise) attribuée

à la surface ou à la tête de cheptel et des « mesures agro - environnementales » (appelées alors DA-MAE) affectées sur 3 ans en fonction de pratiques respectueuses de l'environnement.

Dans le nouveau dispositif, lancé pour la campagne 2014, ce sont les aides dites POSEI (programme d'option spécifique liée à l'éloignement et à l'insularité) qui sont activées. L'une est attribuée à la surface (aide surfacique dite « PAC »), ayant pour base un forfait à 900 €/ha avec un plafonnement à 10 ha. Des majorations sont prévues pour la culture d'ylang (+ 1000 €/ha) ou de vanille (+ 800 €/ha).

Du côté des éleveurs, l'absence d'abattoir de bovins (empêchant la traçabilité complète) a contraint à utiliser un dispositif transitoire exceptionnel dit « de minimis » attribuable par tête de bovins, avant de pouvoir appliquer les aides animales ordinaires.

Le graphique joint montre que 2014 marque un sérieux fléchissement des aides distribuées, car seuls ont persisté des reliquats d'aides antérieures, notamment de DA-MAE. Par contre, 2015 a bénéficié du premier versement des aides PAC 2014 (POSEI surfaci-

ques) d'un montant bien supérieur au montant antérieur, soit plus de 1.4 M€ distribués à près de 1300 petits agriculteurs.

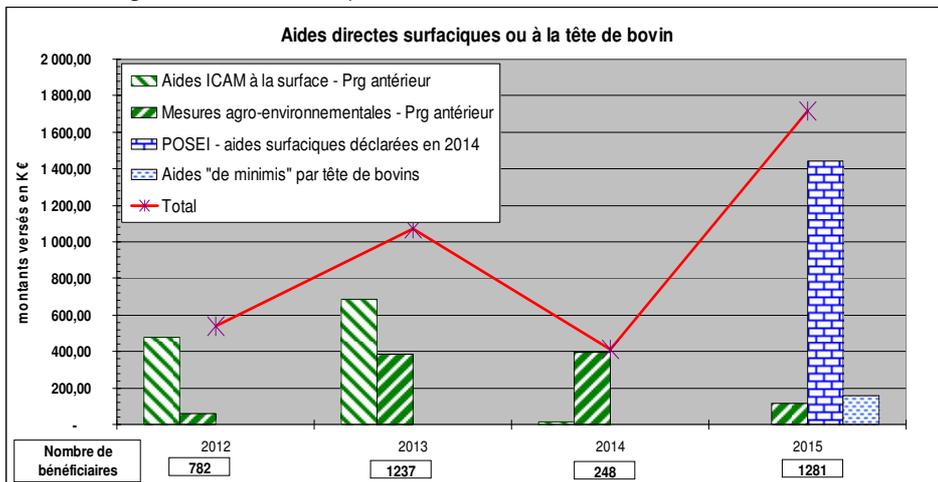
Ce nouveau dispositif est attractif car les demandeurs ont peu de choses à faire pour l'obtenir, du fait qu'il est basé sur du déclaratif sans nécessité de prouver une assise foncière. Un relevé parcellaire au GPS est toutefois opérée.

#### Coûts d'approvisionnement compensés et incitation à la valorisation locale des produits

Soutien à l'approvisionnement et à la valorisation des produits locaux - en K€				
	2012	2013	2014	2015
<b>Aides nouvelles</b>				
POSEI- Régime Spéc d'Approvisionnement			447,10	761,70
POSEI-Import Animaux Vivants			29,60	57,80
POSEI-MFPA - Aides à la transfo				679,30
POSEI-MFPA - commercialisation produits			83,70	206,70
<b>Aide du prg antérieur</b>				
Aide au transport - ODEADOM	469,86	566,87	-	-
VALOMAY - Valorisation produits agricoles	188,55	116,16	199,68	167,68
<b>Total de l'aide par année</b>	<b>658,41</b>	<b>683,02</b>	<b>760,08</b>	<b>1 873,18</b>

2 nouvelles aides, inscrites également au dispositif POSEI, ont été activées, portant sur la compensation des coûts d'éloignement par rapport à la métropole : l'IAV (Import d'animaux vivants) et le RSA (Régime Spécifique d'Approvisionnement) ont respectivement permis en 2015, de subventionner l'achat de poussins (- 0.5€ sur le coût unitaire), et de réduire le coût d'acheminement de matières de base comme le soja, le maïs (fabrication d'aliments bétail) ou le riz, le lait de consommation. Auparavant, il y avait « l'aide au transport » qui subventionnait de manière équivalente.

Un autre dispositif dit POSEI-MFPA (mesures en faveur de la production agricole) vise à inciter la transformation locale et la commercialisation dans les circuits formels. Il faut, pour en bénéficier, tenir une comptabilité matières (entrant et sortant du processus de fabrication) avec une aide au kg et commercialiser en ayant établi des contrats en bonne et due forme.



Or, Il s'agissait précédemment du programme dit « OGAF-valorisation des produits agricoles », d'application beaucoup plus simple puisqu'il subventionnait l'achat de bouteilles, bocaux, etc, pour la fabrication de jus et confitures. Certains reliquats ont encore été versés en 2014 et 2015.

Le nouveau dispositif pose des difficultés d'adaptation du fait, en particulier, de ce formalisme comptable auquel les bénéficiaires potentiels ne sont pas habitués.

Au final, si on soustrait 470 k€ correspondant à l'aide à la transformation de 2014 versée début 2015, c'est globalement **1.5 M€ en aides à l'importation et en transformation et commercialisation de produits locaux qui ont été alloués en 2015.**

### Le soutien à l'investissement individuel et collectif peine à se mettre en place

Le PDR, Programme de Développement Rural, correspond aux aides dites du « second pilier de la PAC », pour un montant prévisionnel de 60 M€ net de l'Europe et 20 M€ de cofinancement national sur 6 ans (2014 – 2020).

**C'est près de 7,5 M€ qui ont été engagés sur projets déposés en 2014 et 2015.**

Le plus gros budget engagé est celui des pistes rurales: **3 M€** (sur 14 M€ en prévisionnel) de projets déposés pour la rénovation de 2 pistes (Mavingoni et Ouangani sud) . Le projet de la piste des Hauts de Dembeni devrait être prochainement déposé. Le CDM est le maître d'ouvrage principal et cofinanceur.

Le second budget le plus engagé est celui de la « **R&D et transfert de l'innovation** » : **1.4 M€** sur 5 M€ prévus au PDR. Les partenaires locaux (CAPAM, COOPAC, COOPADEM, LPA, etc.) bénéficient de la capacité de préfinancement du CIRAD, chef de file des projets.

Les actions « **d'information et de démonstration** » ont été engagées très tôt (fin 2014) afin de permettre en partie d'assurer la continuité des financements antérieurs des organismes

### Des solutions d'accompagnement en vue

Ainsi, on observe une augmentation importante des aides directes POSEI à la production, ainsi que la mise en place des dossiers financés par le programme de dévelop-

Subventions d'investissement individuel ou collectif (crédits Etat antérieurs: MAAF, ODEADOM + Premiers versements Europe FEADER et contreparties)	en k€	
	payés en 2015	(1) engagés sur 2014 et 2015
Structuration des filières (prg antérieur ODEADOM)	1 147,3	
Modernisation des exploitations et voiries d'accès (prg)	97,0	
Dotation à l'installation des jeunes agri	52,2	
Installation des jeunes agri et devt des petites exploitations		110,2
Formation, information, démonstration, conseil	0,0	925,2
Modernisation pour la production, la transformation et la commercialisation des prdts agricoles	32,8	729,4
Structuration des filières animales et végétales	0,0	799,7
Pistes rurales et accès à l'eau	0,0	3 062,5
Innovation et transfert dans l'agriculture	0,0	1 362,0
Forêt et environnement	0,0	209,7
Préparation et mise en œuvre du PDR	75,4	288,3
	<b>1 404,7</b>	<b>7 486,8</b>

(1): Les crédits engagés en 2014 et 2015 au titre du PDR Mayotte font l'objet de paiements sur plusieurs années

d'encadrement agricole dans leur vocation de structuration des filières. Ce soutien devait être complété par la mesure d'aides aux « conseils individuels » propres à assurer le complément de financement de ces organismes. Mais, du fait d'incompatibilités juridiques, cette mesure n'est pas encore ouverte, ce qui a conduit à développer d'autres solutions.

Initialement budgétée à hauteur de 13 M€, la « **modernisation des exploitations** » peine à trouver des porteurs d'initiatives. Or, le **dispositif original « d'aide au développement des petites exploitations » (15 000 €** en dotation, c'est-à-dire sans nécessiter de factures) doit permettre à ceux qui veulent se professionnaliser de disposer d'une première mise de fonds pour porter leurs investissements.

Par ailleurs, de gros projets sur la transformation (abattoir volailles et bovins notamment) se font jour.

Pour comprendre les difficultés de mise en œuvre, l'analyse de la situation actuelle doit se faire au regard de l'historique des aides versées depuis 2012 (chiffres d'évolution joints).

2014 a été une première année de

transition, mais n'a pas trop souffert du fait des paiements opérés sur les programmes antérieurs.

**2015 souligne l'influence du changement de logique de financement**, puisqu'on passe de financements relativement simples à une logique « projet » qui nécessite des objectifs, un plan d'action, un suivi quotidien de l'engagement des moyens humains (feuille de temps des agents impliqués) et financiers. Ce mode de fonctionnement rigoureux **oblige à un professionnalisme de « conduite de projets » auquel les structures ne sont ni formées ni préparées.**

**Le manque de trésorerie et de fonds de roulement chez les porteurs de projets est aussi un frein majeur.** Le principe de la session de créance (possibilité de payer directement le fournisseur quand les travaux sont faits) est proscrit par les textes européens. Reste un dispositif similaire via les établissements bancaires, dit « cession Dailly ». Mais les banques sont très réticentes à octroyer des prêts au secteur agricole. Par ailleurs, un dispositif général de préfinancement avait été évoqué dès 2013, mais n'a pas abouti.

Prg antérieurs	Subventions d'investissements individuel et collectif	Montant versés en K€			
		2012	2013	2014	2015
	MODERMAY - Modernisation des exploitations	136,30	779,47	515,65	39,00
	voiries d'accès aux exploitations			357,00	57,00
	DIAM - Dotation à l'installation agricole	87,10	154,37	67,61	52,20
	Structuration des filières (financement des org d'encadrement)	2 221,95	3 289,09	2 505,52	1 147,30
	Pistes rurales (études et réalisation)	8 300,00	740,00	1 965,00	120,00
	Pistes rurales (études et réalisation)				
	Modernisation				32,80
	Prépa et mise en œuvre du PDR				75,40
		10 745,35	4 962,93	5 410,78	1 523,70

pement rural de Mayotte.

Afin d'appuyer davantage les petits porteurs de projets et de promouvoir les aides européennes, le lycée agricole de Coconi crée un pôle de développement rural, afin d'accompagner méthodologique-

ment les porteurs de projets. En effet, ceux-ci seront aidés pour constituer leur dossier de demande de subvention, puis accompagnés en « formation-action ».

## Sècheresse et pénurie d'oignon ont provoqué une hausse de prix du Kanga de la ménagère, ce mois-ci.

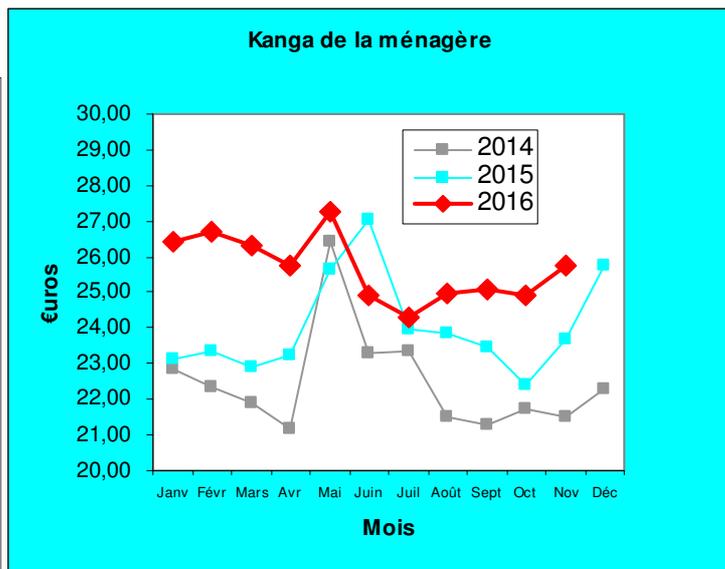
**Fruits:** L'ensemble des produits de cette catégorie sont en baisse d'environ 10%, mais le prix de la banane dessert reste élevé du fait de la persistance du temps sec qui pénalise cette production.

**Légumes:** A cause de la sécheresse, la banane verte connaît son prix le plus élevé de l'année (environ + 40%). Les prix des brèdes mafanes, des brèdes morelles, de la salade verte et de la tomate ont aussi augmenté d'environ 15%. Le reste des produits est stable ou en baisse.

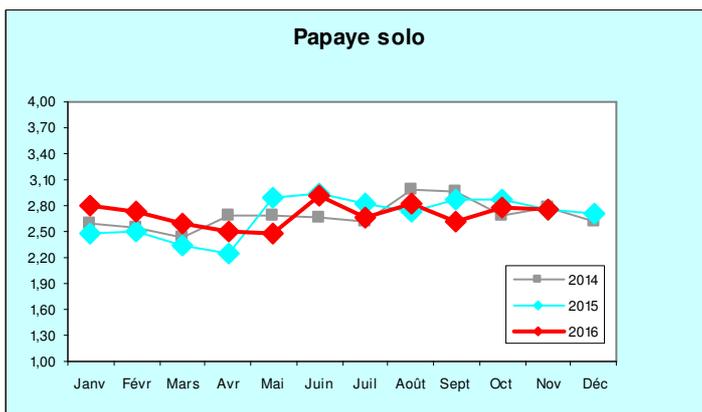
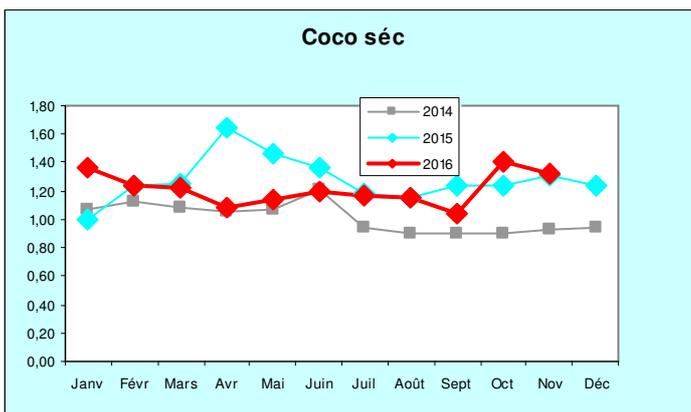
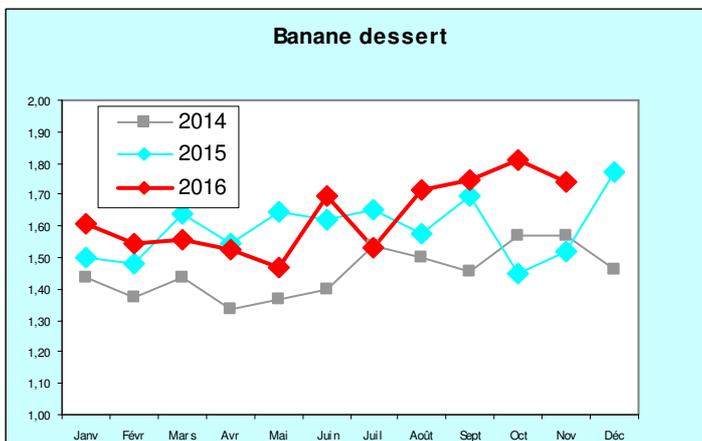
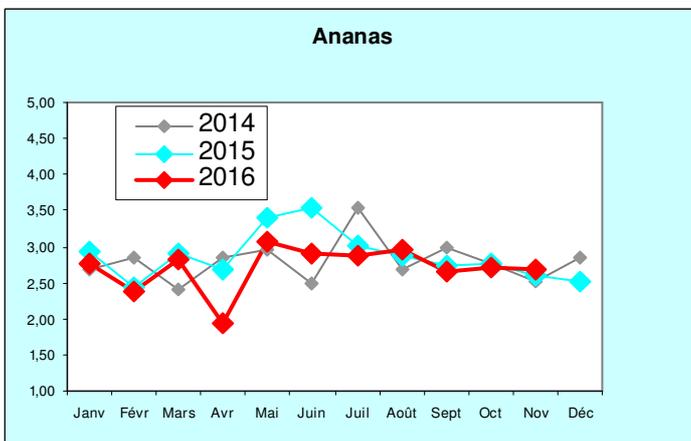
**Condiments et produits transformés:** Ce mois de novembre, l'oignon et l'ail connaissent une forte hausse de prix (environ+25%), à cause de la pénurie à l'import de l'oignon, qui a eu lieu dans la première quinzaine et qui a entraîné en même temps, une forte demande d'ail sur les marchés.

### Constitution du kanga de la ménagère (10 kg) :

<b>FRUITS</b> (2 kg)	• Ananas = 400 g	• Aubergine = 400 g	• Banane verte = 1,5 kg	<b>CONDIMENTS</b> (1 kg)
• Banane = 400 g	• Cocos = 400 g	• Papaye = 400 g	• Orange = 400 g	• Mafanes = 1 kg
				• Morelles = 1 kg
				• Concombre = 300 g
				• Manioc = 1,5 kg
				• Papaye verte = 200 g
<b>LEGUMES</b> (7 kg)	• Salade = 500 g	• Tomate = 600 g		• Ail = 100 g
				• Oignon = 200 g
				• Piment = 200 g
				• Purée de piment = 200 g
				• Achards = 200 g
				• Jus de citron = 100 g

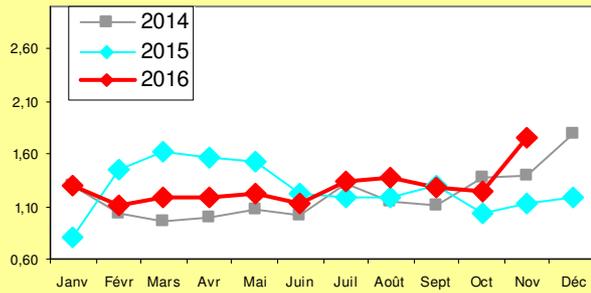


### Fruits (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

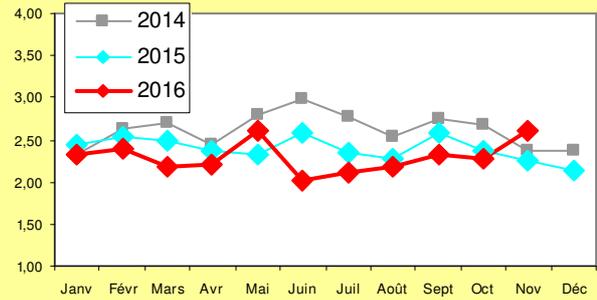


## Légumes (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

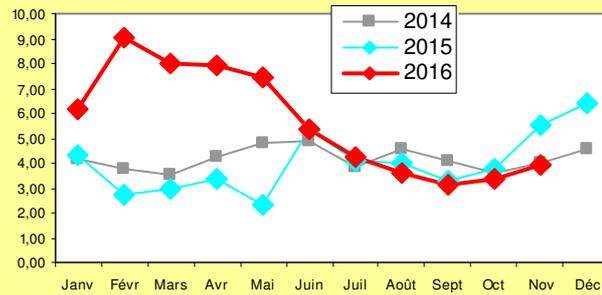
Banane verte



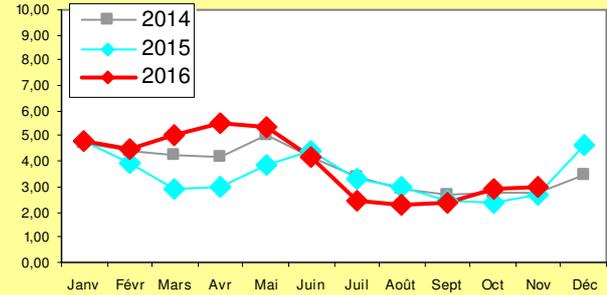
Brèdes mafanes



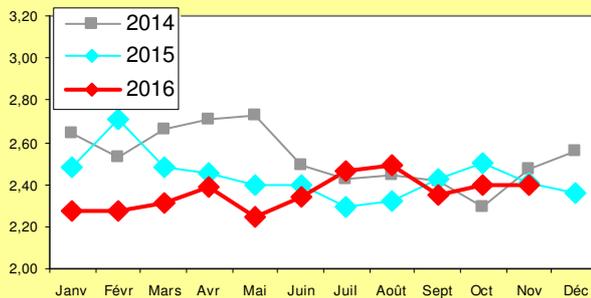
Salade



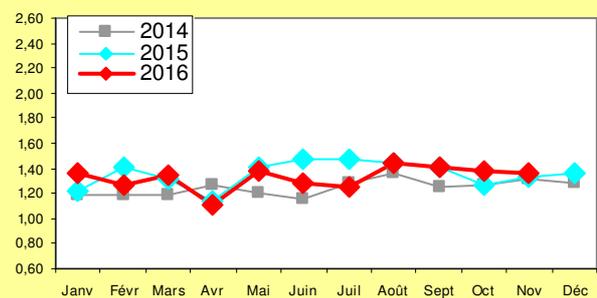
Tomate



Concombre

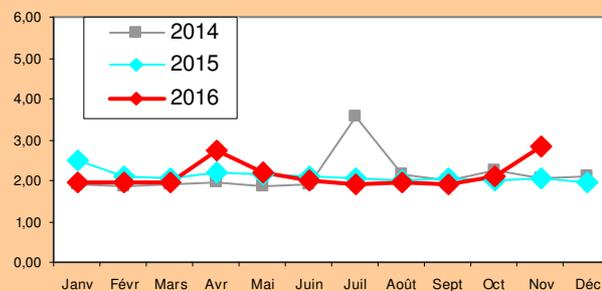


Papaye verte

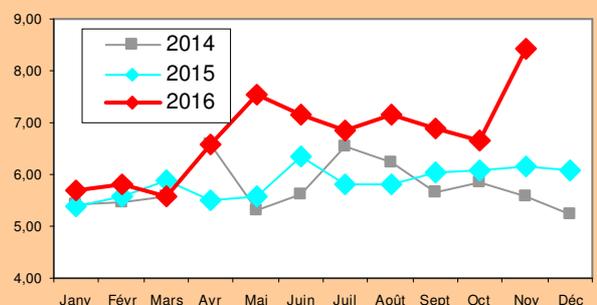


## Condiments et produits transformés (moyenne glissante sur 5 semaines des prix)

Oignons (rouges et jaunes)



Ali import



Agreste

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service d'Information Statistique et Économique

BP 103 - 97 600 Mamoudzou MAYOTTE

Tél : 02 69 61 12 13 Fax : 02 69 61 10 31

Mél : srise.daaf976@agriculture.gouv.fr

Site Web : daaf.976.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-Michel BERGES

Rédaction et Composition : DAAF SISE

Dominique Didot et Dhinou Yves

Impression : SISE



PREFET  
DE MAYOTTE